

Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30

181024/BC/OH

ARRETE N° ARR/2018/ST/401

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre l'organisation de la cérémonie du 11 novembre au rue du 6 juin 1944 à Hem, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour régler ce secteur,

ARRETONS

ARTICLE 1 : le 11 novembre 2018, entre 08h00 et 13h00, le stationnement de tous véhicules, cycles et motocycles, sera interdit sur les emplacements de parking le long du cimetière dans la rue du 6 juin 1944 dans sa partie comprise entre l'entrée du cimetière jusqu'au parking à Hem.

ARTICLE 2 : le 11 novembre 2018, entre 08h00 et 13h00, le stationnement de tous véhicules, cycles et motocycles, sera interdit sur le parking du cimetière à Hem.

ARTICLE 3 : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la ville de Hem.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée à la M.E.L., au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté Esterra.

Fait à HEM, le

30 Oct. 2018

**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint aux Travaux,
aux infrastructures et à l'aménagement.**

Safia OULMI

